



Le 16 mai 2016

Objet : Politique d'admission en vigueur pour la rentrée 2016-2017

Chers parents,

Nous avons tous été concernés lors de la rentrée scolaire de septembre dernier alors que la nouvelle politique d'admission entrainait en vigueur. Aussi, pour éviter toute situation désobligeante, il convient ici de rappeler les points importants à retenir pour favoriser une entrée scolaire plus harmonieuse :

Tous les élèves doivent se présenter à l'école la première journée de classe.

-Un élève absent à la rentrée le 29 Août 2016 et pour lequel l'école ne dispose **d'aucun motif d'absence valable** et d'aucune preuve démontrant son retour dans les dix jours ouvrables suivant le premier jour de la rentrée verra son inscription annulée, qu'il appartienne au territoire de l'école ou qu'il soit en libre-choix s'il y a lieu.

En conséquence, il est de la responsabilité de chaque parent de s'assurer que son enfant sera bien présent la première journée d'école.

Aussi, conformément avec la Politique d'admission et de transport des élèves et les règles d'application relatives à l'admission en vigueur à la Commission scolaire, dans l'éventualité où vous prévoyez ne pas être en mesure de respecter ces conditions, vous êtes invités à communiquer avec la direction de l'école dès que possible. Vous comprendrez que l'annulation d'une inscription en Août peut avoir de fâcheuses répercussions comme devoir présenter à nouveau les documents requis pour une nouvelle demande d'inscription s'il y a toujours une place disponible ou le déplacement de votre enfant vers une autre école, s'il n'y avait plus de place et ce, même si l'élève appartient au territoire de l'école.

Espérant que ces informations puissent être utiles pour favoriser notre rentrée 2016-2017, veuillez recevoir mes salutations cordiales.

*Luc Corbeil
Directeur
École Lambert-Closse*